Nations Unies DP/DCP/ARM/1

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr. générale
16 avril 2004
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2004
14-23 juin 2004 (Genève)
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Arménie (2005-2009)

Table des matières

Chapitre		*Paragraphes*	*Page*
I.	Analyse de la situation	1–6	2
II.	Enseignements tirés de la coopération passée	7–11	3
III.	Programme proposé	12–22	5
IV.	Gestion, suivi et évaluation du programme	23–24	7
Annexe			
	Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Arménie (2005-2009)		9

04-31362 (F) 190504 250504

I. Analyse de la situation

1. Au lendemain de son accession à l'indépendance, l'Arménie a sombré dans une profonde crise économique; en 1993, son produit national brut (PNB) ne représentait plus que 46,9 % du PNB de 1990. Le pays a commencé à se redresser en 1994, grâce à l'adoption d'un vaste programme de réformes destiné à instaurer une économie de marché et un régime démocratique. Malgré la reprise, le pays continue néanmoins de souffrir des effets conjugués de la pauvreté, de la mauvaise gouvernance et de la détérioration de l'environnement, qui ont créé une société à deux vitesses : une petite classe aisée et privilégiée et une autre, beaucoup plus nombreuse, incapable de trouver un emploi lucratif et tenue de plus en plus souvent à l'écart de la vie politique. L'inégalité des revenus, mesurée par le coefficient de Gini, demeure extrêmement marquée. En outre, l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le pays concernant le conflit du Haut-Karabakh, le taux élevé d'émigration et la corruption généralisée continuent de menacer la stabilité sociale et de compromettre la croissance durable de l'économie.

2. Même si le PNB a presque doublé depuis 1994, un Arménien sur sept demeure incapable de satisfaire ses besoins les plus élémentaires. Un quart de la population active est sans emploi ou sous-employée, et 40 % travaillent dans l'agriculture, l'un des secteurs les moins productifs (<http://www.undp.am/UNDAF.zip>). Bien que 80 % du PNB soit généré par le secteur privé, la croissance se limite à un petit nombre d'industries. En outre, ce secteur est soumis à une réglementation incohérente, une fiscalité sélective et des taux d'intérêt réels. Qui plus est, la capacité du Gouvernement de redistribuer les richesses se trouve limitée par la faiblesse des recettes fiscales et les restrictions imposées au déficit budgétaire.

3. Les retraites, les prestations familiales et même les salaires moyens ne suffisent pas à assurer la subsistance des groupes sociaux les plus durement touchés. Malgré la chute sans précédent du niveau de vie, les prestations sociales versées par l'État restent faibles et ont même diminué en termes réels pendant les premières années du nouveau millénaire.

4. Bien que le Gouvernement se soit employé avec succès à mettre en place les institutions destinées à instaurer la démocratie et l'économie de marché, ses efforts sont paralysés par la corruption et l'inefficacité de l'administration. En outre, la population connaît généralement mal ses droits civils et politiques, et il est rare qu'elle participe au débat politique ou exige des services de qualité.

5. La détérioration de l'environnement menace gravement, elle aussi, l'avenir de l'économie. L'utilisation abusive et inefficace des ressources naturelles, la déforestation massive, la pollution de l'air, de l'eau et du sol et l'inefficacité des systèmes d'élimination des déchets compromettent le développement durable du pays.

6. En août 2003, le Gouvernement arménien et la société civile ont adopté un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) afin de générer des taux élevés de croissance économique et de redistribuer les fruits de cette croissance au profit des plus démunis dans le cadre de programmes sociaux. Conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement, le Gouvernement s'emploie donc à lutter contre la pauvreté et à améliorer le niveau de vie d'ici à 2015. Afin de garantir la mise en œuvre de cette stratégie, il a adopté un cadre de dépenses publiques à moyen terme pour la première période du DSRP (2004-2006). Les

ministères et les organismes publics concernés ont, quant à eux, élaboré des plans d'action détaillés à partir des stratégies et des buts arrêtés dans le DSRP. Le Gouvernement utilise par ailleurs ce Document de stratégie pour coordonner les contributions et les activités des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Il est prévu que le Gouvernement et la société civile revoient ensemble le DSRP tous les deux ans et procèdent aux ajustements nécessaires.

II. Enseignements tirés de la coopération passée

7. Le cadre de coopération de pays (CCP) en Arménie pour la période 2000-2004 a été élaboré en tenant compte des problèmes persistants que représentent la pauvreté, la corruption et la détérioration de l'environnement, mais le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a ignoré les facteurs structurels sous-jacents. En outre, on a fait peu de cas des avantages comparatifs offerts par le PNUD. Afin de mieux concentrer son action, ce dernier a opté pour un programme général et réduit le nombre total de ses projets. Il a appliqué des méthodes modernes de gestion, recruté des effectifs plus nombreux et s'est employé à créer des partenariats (il en a ainsi forgé plus de 35). Malgré tout, plusieurs objectifs stratégiques du CCP n'ont pas donné lieu à un projet précis et seul un petit nombre comportait des stratégies de sortie visant à en assurer la durabilité. En outre, le PNUD a lancé plusieurs projets qui n'entraient pas dans le CCP. Bien qu'il ait déboursé 11 millions de dollars des États-Unis et que la majorité de ses projets aient été menés à bien de manière efficace et rationnelle, l'aide qu'il a apportée a eu un impact relativement limité sur les principaux problèmes qui affectent le pays.

8. *Bonne gouvernance*. Les activités menées par le PNUD dans ce domaine ont eu un impact limité. L'un des principaux objectifs du CCP était de promouvoir les technologies de l'information et des communications (TIC) ainsi que la gouvernance électronique afin d'améliorer le fonctionnement de l'administration. Bien que le Gouvernement ait adopté une stratégie d'ensemble en la matière, les TIC ont été considérées comme un simple outil économique. La dimension sociale de cette innovation technologique et son impact sur la gouvernance, pourtant essentielles, ont été ignorées, de même que le défi représenté par la création d'une société de l'information. En revanche, la gouvernance électronique a été reconnue comme hautement prioritaire, tant par le Gouvernement que par la société civile, et a été incluse dans le DSRP afin de contribuer à la réforme de l'administration. Le PNUD a également contribué à renforcer les aspects techniques du processus électoral en fournissant une formation aux commissions électorales au niveau régional. Cette initiative aurait été plus déterminante si la formation avait englobé les observateurs, les partis politiques, les candidats et la Commission électorale centrale, et si l'on avait cherché à obtenir un engagement politique en faveur de la transparence du processus électoral.

9. *Réduction de la pauvreté et relèvement après un conflit*. Les activités du PNUD dans ce domaine ont eu un réel impact. Il a notamment contribué à établir un système national de suivi social destiné à reconnaître les indicateurs de vulnérabilité et de pauvreté aux niveaux national, régional et local. Des mécanismes d'enquête et d'analyse impliquant toutes les parties prenantes, ainsi qu'un indicateur de la pauvreté humaine (IPH), ont été incorporés à ce système. Le DSRP a été établi en utilisant les données générées par ce système, en particulier les disparités régionales, données qui sont de plus en plus souvent utilisées par les autorités aux

niveaux régional et communautaire pour rectifier leurs stratégies de développement. Bien que le système soit maintenant entièrement opérationnel, il faut encore clarifier sa structure, ses fonctions et la répartition des rôles. Le PNUD a également contribué à promouvoir et à inclure le concept de développement humain dans les stratégies nationales, y compris dans le DSRP et le projet de politique de développement socioéconomique. Malheureusement, ce n'est pas encore une priorité pour le Gouvernement et cet outil n'est pas utilisé de manière systématique pour définir des politiques en faveur des plus démunis. Dans le cadre de son programme de relèvement, le PNUD a contribué à rétablir les infrastructures sociales et publiques et à générer des moyens durables de subsistance dans plus d'une centaine de communautés gravement touchées, en utilisant des modèles basés sur la participation et ancrés dans la collectivité. Nombre de ces projets ont permis d'améliorer sensiblement les conditions de vie de la population, même si, selon toute vraisemblance, ils n'auront qu'un impact limité à moyen terme, dans la mesure où ils ont été menés au cas par cas, sans être liés à des stratégies de développement nationales, régionales ou locales.

10. *Domaines intersectoriels*. Faute d'une approche intégrée, la contribution du PNUD dans plusieurs domaines intersectoriels, aussi importante soit-elle, n'a pas eu de véritable impact sur les principales priorités nationales. Dans le *secteur de l'environnement*, le PNUD a œuvré de concert avec ses partenaires et obtenu que les pouvoirs publics inscrivent la question du développement durable à leur ordre du jour. Cependant, la gestion des sols et des ressources continue d'être traitée comme une simple question économique et la participation des citoyens à l'élaboration des politiques environnementales demeure limitée. La plupart des mesures prises par l'Arménie en matière de conservation et de protection visent à honorer ses obligations en vertu des accords internationaux auxquels elle est partie plutôt qu'à élaborer une stratégie nationale. En tant qu'agent de réalisation pour le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le PNUD a également contribué à créer les capacités gouvernementales destinées à faire face aux changements climatiques, à sauvegarder la diversité biologique, à moderniser le système de chauffage et d'alimentation en eau chaude fourni par les municipalités et à évaluer les besoins nationaux au regard des conventions relatives à l'environnement mondial. En ce qui concerne *la gestion des opérations en cas de catastrophe*, le PNUD a apporté son concours à la conception et à l'application d'une stratégie d'ensemble visant à renforcer les capacités à tous les niveaux. Dans le domaine du *VIH/sida*, il a participé à l'élaboration d'un programme national multisectoriel et a contribué à sensibiliser l'opinion. Même si ces activités ont été exécutées avec succès, le VIH/sida n'est pas encore considéré comme une menace pour le développement et les conduites à risque persistent.

11. *Principaux enseignements*. Pour que son action ait le plus d'impact possible lors du prochain programme de pays, le PNUD devrait adopter une stratégie cohérente et ciblée, qui refléterait les priorités nationales. Il devrait concentrer ses ressources dans les domaines où il a créé, ou pourrait créer, un net avantage comparatif, et continuer d'aider à tisser des liens entre le Gouvernement et la société civile et à renforcer la société civile elle-même. Au lieu d'avoir un impact très limité dans un très grand nombre de domaines, le PNUD devrait cantonner son action aux domaines essentiels pour aider les plus démunis. En travaillant avec ses partenaires pour le développement, il devrait tenter systématiquement de faire reculer la pauvreté, promouvoir la gouvernance démocratique et protéger l'environnement.

III. Programme proposé

12. Le nouveau programme de pays a été conçu sous la direction du Gouvernement et en étroite consultation avec la société civile et les partenaires pour le développement. Lors de l'établissement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) de l'Arménie, quatre groupes de travail (chacun composé de représentants du Gouvernement, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires pour le développement) se sont réunis pour élaborer des stratégies relatives aux quatre domaines de coopération. Après avoir achevé le PNUAD, ils ont continué à se réunir pour élaborer le programme de pays du PNUD et synchroniser les activités de l'un et de l'autre. Ils sont convenus que le PNUD devait soutenir l'objectif poursuivi par le PNUAD tendant à réduire les inégalités économiques, sociales et politiques, en se concentrant sur trois priorités nationales : a) jeter les fondations d'une politique de croissance durable ayant une dimension sociale; b) promouvoir des institutions publiques qui soient responsables, transparentes et efficaces; et c) soutenir une gestion saine des ressources naturelles.

13. Le PNUD utilisera une approche fondée sur le respect des droits dans le cadre de son programme de pays. Dans chaque domaine de coopération, il exécutera des programmes qui : a) aideront le Gouvernement arménien à protéger les droits de ses citoyens; b) créeront les conditions propices à la réalisation progressive de tous ces droits; et c) renforceront la capacité des citoyens d'exercer leurs droits. Chacun de ces trois domaines de coopération sera géré en tant que programme distinct. Il sera fait appel à des experts techniques à l'échelon local pour soutenir certains volets du programme et, fort de son réseau mondial, le PNUD veillera à ce que l'exécution du programme utilise les pratiques les mieux adaptées et les plus modernes. Pour garantir le maximum d'impact, il assurera la synchronisation des trois domaines et, le cas échéant, tirera parti des enseignements tirés dans un domaine au profit des autres.

Croissance durable à vocation sociale

14. Le PNUD poursuit *quatre* objectifs dans ce domaine. *Premièrement* : Le PNUD entend contribuer à élargir et à renforcer le système national de suivi social. La pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités feront l'objet d'un suivi et seront recensées aux niveaux national, régional et communautaire. Des stratégies de développement intégrant une dimension sociale, élaborées à partir des indicateurs de vulnérabilité, seront mises en œuvre aux niveaux national, régional et communautaire. Ainsi, le PNUD fera en sorte que des données fiables sur la pauvreté humaine soient utilisées pour affiner les plans et les stratégies nationaux, y compris le DSRP.

15. *Deuxièmement* : Le PNUD va collaborer avec ses partenaires pour mettre en place des projets novateurs tendant à générer des revenus, aidant ainsi à créer des emplois et à inciter le secteur privé à mettre en place des programmes d'investissement ayant une dimension sociale. Les investissements serviront à financer, par l'intermédiaire de partenariats public-privé, des services sociaux de base et des secteurs employant une nombreuse main-d'œuvre; par ailleurs, un cadre d'investissement public, conçu à partir du DSRP, sera adopté. Aux niveaux régional et local, le PNUD va mettre en place des services de soutien pour les petites et moyennes entreprises et aider les plus démunis et les plus défavorisés à créer leur propre entreprise.

16. *Troisièmement* : Le PNUD va contribuer à renforcer la prévention des catastrophes et le relèvement dans les collectivités à risque. Il est prévu de réaliser une enquête sur l'impact des mines antipersonnel, d'adopter une stratégie nationale destinée à aider les victimes des mines terrestres et de mener à bien des opérations de déminage dans les terres arables des zones frontalières. Des centres de formation sur les interventions en cas de catastrophe seront également créés afin que les pouvoirs publics et les citoyens soient mieux préparés à réagir aux catastrophes.

17. *Quatrièmement* : Le PNUD coopérera avec ses partenaires afin de renforcer les efforts déployés par de nombreux secteurs pour stopper la propagation du VIH/sida et mettre un terme à la discrimination dont sont victimes les personnes vivant avec le VIH/sida, ainsi que leur famille. Des cadres législatifs et politiques vont être mis en œuvre et un système de prévention contre le VIH/sida va être mis en place dans les prisons, les unités de police et l'armée. On mettra davantage l'accent sur la sensibilisation de l'opinion et les groupes à risque participeront activement aux activités de prévention.

Des institutions responsables, transparentes et efficaces

18. Le PNUD se propose d'atteindre *trois* objectifs dans ce domaine. *Premier objectif* : le PNUD va contribuer au renforcement des institutions de l'État qui déterminent les grandes orientations politiques, exercent des fonctions de contrôle et participent au processus électoral. Ainsi, les commissions et conseils de l'Assemblée nationale et l'Organe de contrôle fonctionneront de manière plus efficace et plus transparente, et les organismes autonomes locaux amélioreront la fourniture des services publics et mettront en place des mécanismes de participation pour surveiller la qualité de ces services. Il est prévu de mettre en place des unités d'analyse et de formulation des politiques dans trois ministères pilotes et d'adopter une législation sur le processus de décision. En ce qui concerne les procédures électorales, des lignes directrices seront approuvées, qui devront être appliquées par les parties concernées. En renforçant les institutions démocratiques, le PNUD veillera à ce que le Gouvernement fasse preuve d'efficacité en répondant aux attentes de l'opinion publique.

19. *Deuxième objectif* : Le PNUD aidera à promouvoir une approche participative de la prise de décisions chez un certain nombre de groupes ciblés. Des systèmes de gouvernance électronique seront ainsi mis en place dans l'ensemble du pays. La société civile surveillera l'application de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption et participera activement à des initiatives visant à faire disparaître cette pratique. En outre, les campagnes de sensibilisation seront inscrites dans des cadres législatifs et politiques, ce qui permettra aux élus, au secteur privé et aux groupes d'intérêt de mener ces actions dans le respect de la loi. En œuvrant en faveur de processus participatifs, le PNUD va contribuer à établir des mécanismes concrets qui permettront au Gouvernement et à la société civile de travailler ensemble de manière constructive.

20. *Troisième objectif* : Le PNUD va œuvrer en faveur d'un plus grand respect et d'une meilleure prise de conscience des droits fondamentaux, notamment des droits de la femme. Il est prévu d'adopter un plan national en faveur des droits de l'homme et de dispenser une éducation dans ce domaine à tous les niveaux du système d'enseignement. En outre, le Bureau de l'aide juridictionnelle prendra des mesures efficaces face aux violations des droits de l'homme, les cadres législatifs et

politiques relatifs au trafic des êtres humains et au trafic de drogues seront harmonisés à l'échelle régionale et des centres d'aide aux victimes seront créés, et l'on prévoit d'étendre les réseaux de la société civile pour surveiller les activités liées au trafic. L'opinion sera davantage sensibilisée aux droits de l'homme, et des femmes éminentes participeront activement aux décisions politiques et à la consolidation de la paix. En défendant les droits de l'homme, le PNUD veillera à ce que les droits énoncés dans la Constitution de l'Arménie et les conventions internationales soient progressivement réalisés.

Gestion des ressources naturelles

21. Le PNUD cherche à atteindre *deux* objectifs dans ce domaine. *Premier objectif* : le PNUD va aider à renforcer la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles. Des cadres réglementaires destinés à renforcer la gestion de l'environnement et à garantir un développement durable seront approuvés et l'on aura recours à des pratiques agricoles soucieuses de l'environnement. Le renforcement de la gestion des ressources naturelles protégera les forêts et la biodiversité et limitera la dégradation des sols.

22. *Second objectif* : Le PNUD cherchera à améliorer l'accès aux services énergétiques durables. Des cadres législatifs destinés à améliorer le rendement énergétique seront approuvés et de nouvelles technologies utilisant des sources d'énergie renouvelables seront utilisées. Les systèmes municipaux de chauffage et d'alimentation en eau chaude seront modernisés. Un meilleur accès aux services énergétiques contribuera à garantir que des ménages ciblés bénéficient d'un approvisionnement continu en chauffage et en eau chaude.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

23. *Gestion du programme*. Le PNUD utilisera les ressources nationales pour assurer l'exécution du programme, même s'il est prévu que le bureau de pays fournisse un important appui opérationnel aux entités chargées d'exécuter le programme à l'échelon national. Ce n'est que lorsque rapidité et souplesse seront requises que le bureau de pays exécutera lui-même les programmes. En ce qui concerne la mobilisation des ressources, une stratégie d'ensemble sera adoptée, qui assurera le partage des coûts entre le Gouvernement et les donateurs qui fourniront des ressources additionnelles. Afin de garantir l'efficacité de la gestion des programmes et de la mobilisation des ressources, l'on renforcera la capacité du bureau de pays de bâtir des partenariats et de gérer directement les services fournis.

24. *Suivi et évaluation*. Afin de garantir que le PNUAD est mis à profit de manière rationnelle, l'équipe de pays des Nations Unies va créer un groupe de coordination du PNUAD, chargé d'aider les organismes des Nations Unies, dont le PNUD, à évaluer leurs programmes. Le Groupe de coordination mettra au point, en consultation avec les autorités nationales et les partenaires pour le développement, des indicateurs communs à l'intention de tous les organismes et recueillera des données de base qui pourront être utilisées pour mesurer les progrès réalisés. Le PNUD travaillera en étroite collaboration avec le Groupe de coordination pour : a) arrêter des plans annuels de suivi et d'évaluation; b) synchroniser les plans du PNUD avec ceux d'autres organismes et le système national de suivi social; et c) recruter une équipe d'experts nationaux renouvelés par roulement pour évaluer

chaque année le programme de pays. À mi-parcours, le bureau de pays demandera au PNUD de procéder à une évaluation approfondie du programme, dont les résultats lui serviront à réviser les composantes du programme ainsi que les modalités de son exécution, le cas échéant.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Arménie (2005-2009)*

Priorité nationale a) : Poser les fondements d'une croissance économique durable.

Résultat 1 du PNUAD : réduire les niveaux de pauvreté et les disparités de revenus conformément aux OMD et aux documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP).

Composante du programme	*Résultats du programme de pays*	*Produits du programme de pays*	*Indicateurs de produits (les lignes de base sont en italique)*	*Montant des ressources par résultat (en dollars)*
Atteindre les OMD et faire reculer la pauvreté humaine.	Le système national de suivi social est étendu et renforcé.	La pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités sont suivies et recensées aux niveaux national, régional et communautaire.	Nombre de méthodologies mises au point et de bases de données créées pour le suivi et le recensement. (*3 méthodologies et 4 bases de données*)	Ressources ordinaires : 400 000 dollars Autres : 900 000 dollars
		Des stratégies et des budgets de développement ayant une dimension sociale, élaborés à partir des indicateurs de vulnérabilité, sont adoptés et mis en œuvre aux niveaux national, régional et communautaire.	Nombre de stratégies, de politiques et de budgets corrigés sur la base des données recueillies par le système de suivi social. (*2*)	
	Des projets et des mécanismes novateurs destinés à générer des revenus sont mis en place.	Les investissements servent à financer, à travers des partenariats public-privé, des services sociaux de base et des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre. Un cadre d'investissement public, élaboré à partir de la Stratégie de réduction de la pauvreté, est adopté. Des services d'appui aux petites et moyennes entreprises sont mis en place aux niveaux régional et local. Les pauvres et les plus démunis créent leur propre entreprise.	Nombre d'emplois créés grâce aux partenariats public-privé. (*Sans objet*) Hausse en pourcentage des investissements publics et privés dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre. (S*ans objet*) Nombre de petites et moyennes entreprises créées aux niveaux régional et local. (*Plus de 57 800*) Nombre d'entreprises créées par les pauvres et les plus démunis. (*Sans objet*)	Ressources ordinaires : 1 200 000 dollars Autres : 3 600 000 dollars

* Le cadre de résultats du PNUAD peut être consulté soit sur le site Web du Conseil d'administration du PNUD (<www.undp.org/execbrd/indexfr.htm>), soit sur celui du GNUD (<www.undg.org>).

Promouvoir la prévention des crises et le relèvement.	La capacité de gestion des catastrophes et de relèvement est renforcée dans les collectivités à risque.	Une enquête sur l'impact des mines est menée, une stratégie nationale d'aide aux victimes des mines est adoptée et les terres arables sont déminées. Des centres de formation à la préparation aux situations d'urgence et aux catastrophes sont créés et les représentants de l'État, les unités spéciales et la population sont mieux préparés et plus à même de faire face aux catastrophes.	Nombre de résultats de l'enquête incorporés dans la base de données internationale. (*Sans objet*) Surface totale de terres arables déminées (*5 500 m²*). Nombre de fonctionnaires et de citoyens formés à la préparation aux catastrophes et à l'intervention d'urgence. (*178 démineurs, professionnels de la santé et maîtres chien*).	Ressources ordinaires : 150 000 dollars Autres : 1 050 000 dollars
Lutter contre le VIH/sida.	Les actions multisectorielles de lutte contre le VIH/sida sont renforcées.	Des cadres législatifs et politiques sont mis en place pour guider les actions multisectorielles de lutte contre le VIH/sida. Un système de prévention du VIH/sida est institué dans les prisons, les unités de police et l'armée. Des campagnes de sensibilisation sont menées auprès du public et les groupes à risque participent activement aux actions de prévention	Nombre de documents réglementaires et directifs adoptés. (*12*) Nombre d'actions de prévention menées dans les prisons et les unités de l'armée. (*0*) Nombre de centres d'information et de dépistage gratuits créés aux niveaux national, régional et local. (*2*) Nombre de programmes de sensibilisation exécutés parmi des groupes vulnérables. (*10*)	Ressources ordinaires : 202 000 dollars Autres : 670 000 dollars Total partiel Ressources ordinaires : 1 952 000 dollars Autres : 6 220 000 dollars
Priorité nationale b) : Promouvoir la transparence et l'efficacité des instances dirigeantes, et les responsabiliser				
Promouvoir la gouvernance démocratique.	Les institutions de l'État, qui déterminent les grandes orientations politiques exercent des fonctions de contrôle et participent au processus électoral, sont renforcées.	Les commissions et conseils de l'Assemblée nationale et l'Organe de contrôle fonctionnent de manière plus efficace et plus transparente. Les organismes autonomes locaux améliorent la fourniture des services publics et mettent en place des mécanismes de participation pour surveiller la qualité de ces services. Des unités d'analyse et de formulation des politiques sont mises en place dans trois ministères pilotes et une législation sur le processus de	Nombre de lois conformes aux normes internationales (plus de 40 % des lois les plus récentes manquent de cohérence interne). Nombre de cas examinés et de recommandations formulées par l'Organe de contrôle. (*Sans objet*). Nombre d'organismes autonomes locaux ayant adopté des procédures pour la fourniture des services publics (*Sans objet*) Augmentation en pourcentage des documents normatifs	Ressources ordinaires : 400 000 dollars Autres ressources : 1 600 000 dollars

Promouvoir la gouvernance démocratique.	Les institutions de l'État, qui déterminent les grandes orientations politiques exercent des fonctions de contrôle et participent au processus électoral, sont renforcées.	Les commissions et conseils de l'Assemblée nationale et l'Organe de contrôle fonctionnent de manière plus efficace et plus transparente. Les organismes autonomes locaux améliorent la fourniture des services publics et mettent en place des mécanismes de participation pour surveiller la qualité de ces services. Des unités d'analyse et de formulation des politiques sont mises en place dans trois ministères pilotes et une législation sur le processus de décision est adoptée. En matière électorale, des lignes directrices et des méthodes d'observation sont adoptées et les commissions électorales, les observateurs, les partis politiques et les candidats respectent des procédures correctes.	Nombre de lois conformes aux normes internationales (plus de 40 % des lois les plus récentes manquent de cohérence interne). Nombre de cas examinés et de recommandations formulées par l'Organe de contrôle. (*Sans objet*). Nombre d'organismes autonomes locaux ayant adopté des procédures pour la fourniture des services publics (*Sans objet*) Augmentation en pourcentage des documents normatifs adoptés sur la base des recommandations formulées par les unités d'analyse et de formulation des politiques (environ 60 % des décisions politiques sont prises au cas par cas). Réduction en pourcentage du nombre de résultats électoraux erronés. (*Sans objet*) Nombre de rapports d'observation locaux produits. (*Environ 20*).	Ressources ordinaires : 400 000 dollars Autres ressources : 1 600 000 dollars
	L'approche participative de la prise de décisions chez un certain nombre de groupes ciblés est encouragée.	Des systèmes interactifs de gouvernance électronique et des mécanismes de diffusion de l'information sont mis en place dans l'ensemble du pays. La société civile surveille la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption et le secteur privé participe activement à l'action anticorruption. La sollicitation des pouvoirs publics par les groupes d'intérêts est inscrite dans des cadres législatifs et politiques,	Nombre de personnes ayant accès aux portails de gouvernance électronique et nombre de demandes et de réponses ainsi traitées. (*Sans objet*) Nombre de recommandations transmises par les mécanismes de surveillance participatifs. (*0*) Nombre de lois officiellement appuyées par des groupes d'intérêt et adoptées par l'Assemblée nationale puis par le Gouvernement. (*Sans objet*)	Ressources ordinaires : 300 000 dollars Autres ressources : 1 700 000 dollars

	L'approche participative de la prise de décisions chez un certain nombre de groupes ciblés est encouragée.	Des systèmes interactifs de gouvernance électronique et des mécanismes de diffusion de l'information sont mis en place dans l'ensemble du pays. La société civile surveille la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption et le secteur privé participe activement à l'action anticorruption. La sollicitation des pouvoirs publics par les groupes d'intérêts est inscrite dans des cadres législatifs et politiques, et l'Assemblée nationale, le secteur privé et les groupes de la société civile usent de pratiques légales en la matière.	Nombre de personnes ayant accès aux portails de gouvernance électronique et nombre de demandes et de réponses ainsi traitées. (*Sans objet*) Nombre de recommandations transmises par les mécanismes de surveillance participatifs. (*0*) Nombre de lois officiellement appuyées par des groupes d'intérêt et adoptées par l'Assemblée nationale puis par le Gouvernement. (*Sans objet*)	Ressources ordinaires : 300 000 dollars Autres ressources : 1 700 000 dollars
	Le respect et la prise de conscience des droits de l'homme, notamment des droits de la femme, sont renforcés.	Un plan d'action national en faveur des droits de l'homme est adopté et les droits de l'homme sont enseignés à tous les niveaux du système éducatif. Le Bureau de l'aide juridictionnelle réagit efficacement aux violations des droits de l'homme. Les cadres législatifs et politiques relatifs au trafic des êtres humains et au trafic de drogue sont harmonisés à l'échelle régionale, des centres d'aide aux victimes et des unités de contrôle des drogues sont créés, les réseaux de surveillance de la société civile sont étendus et les représentants de l'État luttent contre le trafic. L'opinion est davantage sensibilisée aux droits de l'homme, et des femmes éminentes participent activement aux décisions	Nombre de personnes ayant reçu une formation en matière de droits de l'homme dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. (*Sans objet*) Nombre de cas de violations des droits de l'homme traités par le Bureau de l'aide juridictionnelle. (*0*) Nombre d'instruments normatifs adoptés pour prévenir et combattre le trafic de drogue et le trafic d'êtres humains. (*Sans objet*) Augmentation en pourcentage du nombre de femmes candidates à des élections à tous les niveaux (*4,3 % de candidates à l'Assemblée nationale et 14,6 % aux élections locales*). Augmentation en pourcentage du nombre de groupes de femmes participant à des initiatives de consolidation de	Ressources ordinaires : 500 000 dollars Autres ressources : 4 600 000 dollars Total partiel Ressources ordinaires : 1 200 000 dollars Autres ressources : 7 900 000 dollars

	Le respect et la prise de conscience des droits de l'homme, notamment des droits de la femme, sont renforcés.	Un plan d'action national en faveur des droits de l'homme est adopté et les droits de l'homme sont enseignés à tous les niveaux du système éducatif. Le Bureau de l'aide juridictionnelle réagit efficacement aux violations des droits de l'homme. Les cadres législatifs et politiques relatifs au trafic des êtres humains et au trafic de drogue sont harmonisés à l'échelle régionale, des centres d'aide aux victimes et des unités de contrôle des drogues sont créés, les réseaux de surveillance de la société civile sont étendus et les représentants de l'État luttent contre le trafic. L'opinion est davantage sensibilisée aux droits de l'homme, et des femmes éminentes participent activement aux décisions politiques et à la consolidation de la paix.	Nombre de personnes ayant reçu une formation en matière de droits de l'homme dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. (*Sans objet*) Nombre de cas de violations des droits de l'homme traités par le Bureau de l'aide juridictionnelle. (*0*) Nombre d'instruments normatifs adoptés pour prévenir et combattre le trafic de drogue et le trafic d'êtres humains. (*Sans objet*) Augmentation en pourcentage du nombre de femmes candidates à des élections à tous les niveaux (*4,3 % de candidates à l'Assemblée nationale et 14,6 % aux élections locales*). Augmentation en pourcentage du nombre de groupes de femmes participant à des initiatives de consolidation de la paix. (*20*)	Ressources ordinaires : 500 000 dollars Autres ressources : 4 600 000 dollars Total partiel Ressources ordinaires : 1 200 000 dollars Autres ressources : 7 900 000 dollars
Priorité nationale : c) promouvoir une gestion saine des ressources naturelles. **Résultat 4 du PNUAD : promouvoir des technologies écologiquement viables et la gestion rationnelle des ressources naturelles conformément aux OMD et aux documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP)**				
Promouvoir la rentabilité énergétique et la durabilité écologique.	La conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles sont renforcées.	Des cadres réglementaires destinés à renforcer la gestion de l'environnement et à garantir un développement durable sont mis en place. Des pratiques agricoles soucieuses de l'environnement sont introduites.	Nombre de documents directifs adoptés dans lesquels sont énoncés les principes du développement durable. (*3*) Nombre d'initiatives lancées pour protéger les forêts et la biodiversité dans des régions spécialement protégées. (*5*) Réduction en pourcentage de la désertification (82 % du territoire est menacé de désertification).	Ressources ordinaires : 400 000 dollars Autres ressources : 4 200 000 dollars
	L'accès à des services	Des cadres législatifs sont mis	Nombre de nouvelles	Ressources ordinaires : 300 000

	L'accès à des services énergétiques durables est élargi	Des cadres législatifs sont mis en place pour améliorer la rentabilité énergétique. De nouvelles technologies sont mises en œuvre qui utilisent les énergies renouvelables. Les systèmes municipaux de chauffage et d'alimentation en eau chaude sont modernisés.	Nombre de nouvelles technologies mises en œuvre pour assurer la rentabilité énergétique et qui utilisent les énergies renouvelables. (*Sans objet*) Augmentation en pourcentage des énergies renouvelables dans la consommation nationale d'énergie (38 % de la consommation d'énergie provient de sources renouvelables). Réduction en pourcentage de l'émission de gaz à effet de serre par unité de chauffage et d'eau chaude fournie. (*Sans objet*) Réduction en pourcentage de l'émission de gaz à effet de serre par unité de chauffage et d'eau chaude fournie. (*Sans objet*)	Ressources ordinaires : 300 000 dollars Autres ressources : 3 100 000 dollars Total partiel Ressources ordinaires : 700 000 dollars Autres ressources : 7 300 000 dollars
			Total général	**Ressources ordinaires : 3 852 000 dollars** **Autres ressources : 21 420 000 dollars**